

La ville du Blanc-Mesnil recrute UN MÉDECIN DE MÉDECINE PRÉVENTIVE (H/F)

MISSIONS

Le médecin de médecine préventive est chargé de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur activité au sein de la collectivité.

Ses principales missions sont : la surveillance médicale des agents dans le cadre des visites médicales et les actions sur le milieu de travail en conseillant l'administration et les agents sur l'adaptation des conditions de travail.

ACTIVITÉS

Activités techniques :

- Veille sur le milieu du travail
- Surveillance de l'ensemble du personnel et des postes à risques
- Conseil auprès de l'administration et du personnel en matière de santé et de conditions de travail
- Mise en œuvre d'actions d'information sur l'hygiène et la sécurité

Activités spécifiques :

- Formulation d'avis sur les projets de construction, de modification ou d'aménagement des locaux et des équipements de travail
- Établissement et mise à jour, en liaison avec le conseiller et assistant de prévention, des fiches de risques professionnels propres au service et des effectifs d'agents exposés à ces risques
- Communication des fiches de risques professionnels à l'autorité territoriale et au comité d'hygiène et de sécurité
- Formulation d'avis et conseil sur les produits utilisés
- Participation aux CHSCT et CT
- Établissement du rapport annuel d'activité
- Participation aux études et enquêtes épidémiologiques

COMPÉTENCES

- Écouter les agents et analyser les situations et les risques potentiels de l'ensemble des postes de travail
- Évaluer l'aptitude au poste de travail
- Évaluer les besoins des agents en matière d'hygiène, de conditions de travail et de santé publique
- Réaliser une veille juridique et sanitaire
- Appréhender l'incidence des évolutions technologiques, organisationnelles sur les conditions de travail

- Visiter les locaux et formuler des avis pour l'établissement d'un plan de prévention
- Réaliser une surveillance médicale particulière des travailleurs handicapés, des femmes enceintes, des agents réintégrés après un congé maladie, de longue durée, ou un accident du travail, des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux, des agents souffrant de pathologies particulières
- Conseiller les élus et les agents sur les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité des locaux, l'adaptation des postes de travail à la physiologie humaine et les risques liés aux différentes nuisances
- Sensibiliser les élus à l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services, l'hygiène générale des locaux de service, la qualité de l'air intérieur, la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle
- Proposer des aménagements des postes de travail ou des conditions d'exercice, justifiés par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé des agents
- Participer à la définition de la politique de prévention des risques professionnels de la structure en lien avec les services

CADRE STATUTAIRE

Cadre d'emplois : Médecins territoriaux (catégorie A, filière Médico-sociale).

RATTACHEMENT HIÉRARCHIQUE

Rattaché à la DRH.